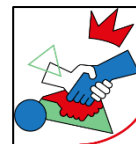




DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL – Saison 2025/2026

REGLEMENT CHALLENGE « 100's du FAIR PLAY » U15-U18



ARTICLE 1 :

Le District Saône-et-Loire de Football organise, sur la saison 2025/2026 le **CHALLENGE « 100's du FAIR PLAY » U15-U18 (G et F)** pour les équipes U15 et U18 engagées en compétitions District (phase 1 et 2) en remplacement du Challenge ESPRIT SPORTIF des saisons précédentes

L'objectif est de valoriser les BONS COMPORTEMENTS d'une équipe de jeunes.

Le District confie ce challenge à la Commission Statuts, règlements et obligation des clubs" pour validation après examen et avis de la Commission jeunes.

ARTICLE 2 - PRINCIPE :

Chaque équipe capitalise en début de saison un total de 100 points, qui évoluera selon des points MALUS et BONUS

Barème MALUS :

- 1) **1 point retiré par carton jaune pris par joueur et par rencontre**
- 2) **2 points retirés par nombre de match de suspension reçu par joueur** (ex : 3 matchs de suspension = -6pts)

Barème BONUS :

- 1) Chaque joueur recevant après une rencontre, **1 Carton Vert*** (valorisation de l'esprit sportif par rapport au comportement et attitude) fera bénéficier de 2pts supplémentaires son équipe sur le total de points

**dans la limite d'un carton vert/par équipe/par match. Aucune obligation d'attribuer un CV*

La gestion du calcul des MALUS et BONUS sera prise en compte par la commission dans le total des points de chaque rencontre officielle (championnat et coupe).

ARTICLE 3 – CLASSEMENT FINAL :

Le classement général par catégorie sera effectué en fin de saison.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes lors du classement final, il sera tenu compte dans l'ordre suivant :

- 1) L'équipe ayant totalisé le plus de rencontre sur la saison
- 2) L'équipe ayant obtenu le plus de CARTONS VERTS
- 3) L'équipe ayant reçu le moins de CARTONS ROUGES

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les équipes engagées en compétitions District (Phase 1 et Phase 2) sont engagées dans ce challenge.

Toute équipe déclarant forfait général au cours d'une phase sera retirée du challenge.

ARTICLE 5 – RECOMPENSES :

Un lauréat par catégorie sera récompensé en fin de saison

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS DIVERSES :

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission compétente.